



Procès-Verbal des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire du COQUELICOT 42 du vendredi 15 Mars 2024

Le vendredi 15 mars 2024 se sont déroulées les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du COQUELICOT42 au Pôle Festif du Fay 42650 Saint-Jean-Bonnefonds, en présence de :

- Monsieur le Conseiller Départemental de la Loire Régis JUANICO,
- Mr Le Maire de la Ville de Saint Jean Bonnefonds Marc CHAVANNE,
- Mme la Représentante de la Ligue AURA et du Comité de Loire d'Athlétisme Yolande JERINTE,
- Mesdames et Messieurs les représentants de l'OMSS,
- Mr le Président de l'Ecel Philippe BESSON,
- Monsieur le commissaire aux comptes de la société Exaurev Fabrice RANQUET,
- Madame la chargée de prévention santé Auvergne Loire d'AESIO Mutuelle Corine MASSON,
- Monsieur le délégué régional du Crédit Mutuel Christophe CORNET,

De nombreuses personnalités étaient excusées dont :

- Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Etienne Gaël PERDRIAU,
- Mme l'adjointe aux Sports de la Ville de Saint-Etienne Brigitte MASSON,
- Monsieur le président de la Ligue AURA d'Athlétisme MARCEL FERRARI,
- Monsieur le Conseiller Départemental de la Loire Jean-Yves BONNEFOY,

Ces assemblées n'étaient pas électives, le quorum était atteint avec 128 votants pour 497 licenciés, soit 25,7%.

PV AG EXTRAORDINAIRE :

Avant de procéder à l'assemblée générale ordinaire, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue de 18h30 à 19h. Mme KRZEPISZ Hélène, présidente, a déclaré qu'un changement au niveau d'un article des statuts devait avoir lieu, afin d'être conforme.

Ce changement a fait suite à la demande de jeunesse et sports, suite à l'obtention de l'agrément jeunesse et éducation populaire.

L'article 7 – conditions d'adhésion

L'adhésion est effective au paiement complet de la cotisation et vaut adhésion aux présents statuts.

L'adhésion est valable pour une durée de 1 an correspondante à une saison sportive, c'est à dire du 1 Septembre au 31 Août de l'année suivante.

-Le comité directeur se réserve le droit de refuser une adhésion et n'aura pas à faire connaître le motif de sa décision-
changement de la phrase par :

- A la demande d'adhésion, le comité directeur s'interdit toute discrimination mais se réserve le droit de refuser l'adhésion à toute personne ayant enfreint la charte de déontologie du Sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français ou ayant enfreint le règlement intérieur du club. –

LES NOUVEAUX STATUTS ONT ETE SOUMIS A VOTE A MAIN LEVEE ET ONT ETE APPROUVES A L'UNANIMITE.

Suite à la démission de Mme FELLICE Muriel au poste de Secrétaire Générale, le poste a été attribué en comité directeur du 06/03/2024 à Mr GARDET Pierre.

PV AG ORDINAIRE :

Dans un premier temps, Mme la Présidente Madame KRZEPISZ Hélène a déclaré ouverte cette Assemblée Générale à 19h, en commençant par rappeler que cette AG retracerait la saison 2022-2023. Elle a rappelé l'importance de la présence des adhérents.

Elle a commencé par remercier le nouveau partenaire du club, les adhérents, parents d'adhérents, les partenaires publics les partenaires institutionnels ainsi que les partenaires privés. Elle a félicité tous les acteurs et a souligné l'investissement des bénévoles et salariés.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mr CICCOLI Dominique, membre du Comité Directeur a rappelé en mémoire un ancien Athlète disparu sur la saison 2023.

Mme KRZEPISZ a ensuite repris la parole afin d'établir le rapport moral.

Elle a expliqué que sur la saison 2022-2023 le club était représenté par 497 licenciés, ainsi que 2 sous sections : athlétisme 43 et la foulée du haut pilat. Soit un total de 640 athlètes représentant l'association sur les compétitions.

D'après les indicateurs sportifs, elle a expliqué que la baisse des licenciés par rapport à la saison précédente (497 contre 565) était essentiellement basée sur les catégories Eveils et Minimes, avec en explication possible la fermeture du site d'entraînement par arrêté préfectoral le jour de reprise, ainsi que la coupe du monde de rugby et l'inflation. Ceci a entraîné une baisse des licences découvertes et compétitions, d'où une baisse des encadrants. Les 2 entraîneurs salariés à temps partiel ont été maintenus.

Elle a ensuite donné la situation sportive du club en indiquant que le coquelicot42 se place notamment à la 2^{ème} place de la Loire, et à la 77^{ème} place nationale.

Concernant le pôle loisir, elle a rappelé l'organisation de la journée nationale de la marche nordique, de l'ekiden ainsi que de la journée de la forme pour sa dernière édition.

Mme la Présidente a ensuite expliqué le projet associatif et a notamment parlé de l'inclusion avec la team 21 (adhérents souffrants de troubles autistiques ou trisomie 21).

Enfin elle a rappelé le rôle du coquelicot42 en tant qu'organisateur, grâce à de nombreuses manifestations de niveau départemental, régional et national, des stages vacances et des animations club tout au long de l'année, ainsi que le rôle du Coquelicot42 en tant qu'acteur grâce à ses différentes participations aux animations de la ville de Saint-Etienne et autres partenaires.

Mme KRZEPISZ a enfin abordé le rapport d'activité des 4 pôles gérés par le coquelicot42 : l'école d'athlétisme, la compétition, le loisir santé et le sport entreprise. Tous ces pôles ont été expliqués grâce à une vidéo retraçant toute la saison 2022-2023.

LE RAPPORT MORAL A ETE SOUMIS A VOTE A MAIN LEVEE ET A ETE APPROUVE A L'UNANIMITE.

Un petit temps jeu a été proposé pendant 5 minutes pour se détendre un moment.

Dans un deuxième temps, Madame Maryse CHAVE, Trésorière, a présenté les comptes financiers de l'exercice clôturé au 31/12/2023 et portant donc sur l'année civile 2023.

Ce rapport permet d'enregistrer :

- Un total des produits s'élevant à 264 070 €
- Un total des charges s'élevant à 286 915 €
- Un résultat net déficitaire de 22 845 €

- Mme la trésorière explique que ce déficit sera couvert par le compte des réserves de l'association, comme celui de la saison passée, mais que les fonds propres de l'association ne sont pas extensibles.
- Mme la présidente a expliqué qu'il y a eu une baisse de 15% des subvention de la VSE, moins que ce qui avait été annoncé au départ. Augmentation des charges d'énergie, augmentation des frais d'hébergement et de transport. Vol d'une recette de buvette et matériel informatique. Des actions ont été annulées, les récompenses ont été divisés par 2, pour pallier à ce déficit.

Monsieur le commissaire aux comptes du cabinet EXAUREV a donné lecture de ses rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées. Aucune remarque particulière et approbation des comptes.

LE RAPPORT FINANCIER A ETE SOUMIS A VOTE A MAIN LEVEE ET A ETE APPROUVE A L'UNANIMITE.

Mme CHAVE a ensuite présenté le budget prévisionnel pour l'année 2024 en expliquant qu'avec la baisse des subventions de la Ville de Saint-Etienne, l'augmentation des parts licences reversées aux instances FFA Ligue AURA et Comité de la Loire d'Athlétisme, ainsi que l'inflation, le résultat prévisionnel serait déficitaire de 20 380 € avec de nombreux efforts à prévoir (et ainsi réduire le déficit qui serait estimé à 41 380€ sans effort). De ce fait le club va devoir mettre en place différentes actions pour pallier à cela.

Mme la Présidente a expliqué :

- Diminution des frais de déplacement et essayant le plus possible d'organiser des compétitions à domicile
- Suppression des récompenses athlètes sur AG2024.
- Baisse des remboursements des repas aux athlètes en compétition.
- Baisse des compensations km des entraineurs bénévoles avec proposition de cerfa.
- Prise en charge de la licence dans la bourse annuelle des groupes Elite et Accès Elite.
- Augmentation de la cotisation de 5€ pour pallier à l'augmentation de la FFA.

Bien entendu, ces restrictions seront revues en fonction des finances.

LE BUDGET PREVISIONNEL A ETE SOUMIS A VOTE A MAIN LEVEE ET A ETE APPROUVE A L'UNANIMITE.

Un petit temps jeu a été proposé pendant 5 minutes pour se détendre un moment.

Dans un troisième temps, Mr REYMOND FORKANI Nathan, directeur sportif, a présenté les perspectives et projets sportifs du club en insistant sur la formation des plus jeunes athlètes. Il a expliqué que le club augmentait en points de 51 750 à 53 500, avec un projet à 55 000 points pour 2023-2024 et une possible montée en division supérieure.

Il a également fait un point sur le projet de salle couverte. Mr Pierre GARDET et Mr Philippe BESSON (président de l'ecsel) sont intervenus sur ce sujet.

Le directeur sportif a enfin expliqué que le club allait organiser des compétitions de plus grande ampleur telle que les championnats de France CJE en été 2025.

Dans un dernier temps, Mme la Présidente a fait un récapitulatif des prochaines dates importantes telles que l'ekiden en mars, le stage de printemps en avril, les interclubs et le marathon de la bière en mai, la création d'un meeting en juin, ainsi qu'une exposition au musée de l'art et de l'industrie sur le sport.

Madame KRZEPISZ Hélène donna ensuite la parole aux différentes personnalités présentes, ainsi se sont succédé :

- Mr le Maire de la Ville de Saint Jean Bonnefonds Marc CHAVANNE,
- Monsieur le Conseiller Départemental de la Loire Régis JUANICO,
- Monsieur le représentant du Crédit Mutuel,

A l'issue de cela, une remise des récompenses a été faite afin de féliciter les différents athlètes du club, et des remerciements ont été adressés aux différents partenaires du club.

Un remerciement a été adressé à Mesdames KRZEPISZ et CHAVE pour leur implication au sein du coquelicot42.

Un pot de l'amitié termina cette Assemblée Générale à 22h.

Pour le Comité Directeur

Rapport rédigé à SAINT ETIENNE le 09/04/2024

Par PITIOT Laura, RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

RAPPORT SIGNE PAR :

<u>MME KRZEPISZ HELENE</u>	<u>MME CHAVE MARYSE</u>	<u>MR GARDET PIERRE</u>
PRESIDENTE	TRESORIERE	SECRETAIRE GENERAL
Date : 10/04/2024	Date : 10/04/2024	Date : 10/04/2024
		